

**BEATT**  
**Bureau d'enquête sur les accidents de**  
**Transport Terrestre**  
**Arche Sud**  
**92055 Paris la Défense cedex**

**Objet :** Rapport d'enquête sur la collision entre un TER et un véhicule léger survenue le 7 mai 2019 sur le PN n°302 à Saint-Étienne

Monsieur le Directeur,

Je fais suite aux différentes communications que nous avons eu concernant l'affaire citée en objet afin de récapituler les actions mises en œuvre à Saint-Etienne Métropole sur les trois recommandations qui lui étaient adressées.

→ Recommandation R1 : « Étudier l'amélioration de la lisibilité du PN n°302 depuis l'approche nord en agissant notamment sur la signalisation verticale et la végétation. »

- Des panneaux C24c et A7 ainsi que des feux clignotants ont été mis en place,
- Concernant la simplification de la signalisation routière, la ville de Saint-Etienne n'a pas encore abouti sur sa réflexion de son schéma directeur de signalisation, néanmoins Saint-Etienne Métropole est intervenu au titre de sa compétence Tourisme sur le jalonnement hôtelier et a supprimé les mentions surabondantes,
- La végétation aux abords du passage à niveau concernait autant la SNCF qui a en charge l'entretien de la haie le long de la clôture que la ville de Saint-Etienne qui est en charge des arbres d'alignement. A ce jour les principaux masques à la visibilité ont été supprimés. Deux arbres ont été supprimés pour améliorer la visibilité de la signalisation et du passage à niveau.

→ Recommandation R2 : « Étudier les possibilités d'aménager différemment l'affectation des voies dans le sens de circulation du nord vers le sud, voire de modifier les flux d'entrée sur le PN n° 302, par exemple en créant une voie de tourne-à-droite. Examiner la faisabilité d'affecter un feu de tourne-à-droite pour les usagers circulant sur le boulevard et approchant le PN n° 302 par le nord. Ce feu resterait au rouge lorsque le PN est fermé.

- L'étude sur l'affectation de voies (réalisée en 2021) a été confirmée par des simulations dynamiques de trafic réalisées en 2022. Elle démontre un flux de plus de 1 000 uvp en heure de pointe du matin venant du nord et allant au sud, auquel s'ajoute plus de 500 uvp venant du nord et tournant sur Barouin en direction de l'Ouest. Une affectation de la voie de droite pour le mouvement tournant n'est donc pas envisageable car cela provoquerait une remontée de file sur le tout droit bien au-delà du carrefour précédant (Jean Snella, situé à 250 m environ),

.../...

- L'affirmation des boulevards Vernay-Caron et Thiers comme pénétrante pour les véhicules motorisés venant du nord ne permet pas, à ce jour, de diminution des flux.

→ Recommandation R3 : « Étudier la suppression des éléments de publicité présents sur les emprises routières qui peuvent contribuer à distraire les usagers routiers qui abordent le PN n° 302. Supprimer les interférences entre la signalisation directionnelle et la signalisation d'avertissement ou de police en ne conservant que les éléments les plus essentiels à la sécurité ».

- Les éléments de jalonnement routiers à l'aval au carrefour ont toute leur pertinence et non pas pu être supprimés. Cependant, les dispositifs surabondant à l'amont ont été supprimés pour améliorer la perception des signaux lumineux.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Vincent BONY**

Vice-Président en charge de la Voirie  
Métropolitaine

